Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20260511-2026-05-11-PV-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2026 à 19h30
Date de convocation : 04 mai 2026

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de procurations : 0

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUDLOFF, Maire,
Etaient présents : Mme JEHL-MEYER Rachel, MUSSOT Jolana, SCHMITT Nathalie, SIMLER Anne Mrs ROHR Michel, FROMMER Olivier, MEYER Frédéric, OHNET Gildas.

Étaient absents excusés : Mme FRIEDRICH Christel et M. JEHL Didier.

Procurations : /

Secrétaire de Séance : Mme Rachel JEHL-MEYER **Ouverture de la Séance** : 19h31

Ordre du jour :
1. Approbation du PV de la séance du 20.03.2026
2. Désignation des membres des commissions :
   A) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
   B) Commission de Contrôle des listes électorales
   C) Commission Consultative Communale de Chasse (4C)
   D) Commission finances
3. Alsace Marché Public – Renouvellement de l'adhésion
4. Urbanisme – Droit de Préemption Urbain
5. Personnel Communal – Poste d'agent technique
6. Finances communales – Décision Modificative n°1
7. Validation de devis
8. Divers et informations

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/03/2026

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

a) <u>Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</u>

Le Maire présente le rôle et la composition de la CCID aux membres du conseil.
Il est proposé de transmettre la liste ci-dessous aux services de la DGFIP :

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20260511-2026-05-11-PV-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Mme JEHL-MEYER Rachel	M. ROHR Michel
Mme SCHMITT Nathalie	M. MEYER Frédéric
Mme FRIEDRICH Christel	M. FROMMER Olivier
M. JEHL Didier	Mme KEMPF Denise
M. OHNET Claude	M. HAUMESSER Rémy
M. SIMLER Dominique	M. DALLMER Yann
Mme KELVINK Monia	M. FRICKERT Rémy
Mme EHRARDT Amanda	M. WEISS Daniel
M. SIMLER Kilian	Mme KRANKLADER Pauline
M. MERTZ André	Mme SIMLER Jennifer
M. SIMLER Paul	Mme SCHNAEBELE Bernadette
Mme BARMES Gabrielle	M. KLUMB Manuel

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la liste ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la transmettre aux services fiscaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Commission de Contrôle des listes électorales

A la suite de la présentation des attributions et de la composition de la Commission de Contrôle des listes électorales, Mme SIMLER Anne et M. FROMMER Olivier se proposent pour être respectivement titulaire et suppléant pour la prochaine commission.

En outre le conseil municipal propose Mme SCHMITT Solène et M. DALLMER Yann, pour être représentants de l'administration et Mme MEYER Emilie et Mme KEMPF Denise pour être représentantes du tribunal judiciaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** les noms proposés ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire suivre aux services de la Préfecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) Commission Consultative Communale de Chasse (4C)

M. MEYER Frédéric et M. ROHR Michel, après avoir pris connaissance des attributions des délégués de la commission consultative de chasse, se portent volontaire pour assure cette mission.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** les candidatures de Mrs MEYER et ROHR pour siéger au sein de la 4 C ;

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20260511-2026-05-11-PV-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les instances en charge de la chasse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) Commission Finances

Cette commission facultative se déroulera chaque année selon le planning des participants ci-dessous :

2027	2028	2029	2030	2031	2032
Maire	Maire	Maire	Maire	Maire	Maire
1er Adjoint	1er Adjoint	1er Adjoint	1er Adjoint	1er Adjoint	1er Adjoint
2ème Adjoint	2ème Adjoint	2ème Adjoint	2ème Adjoint	2ème Adjoint	2ème Adjoint
SCHMITT N	MEYER F	FROMMER O	FRIEDRICH C	SCHMITT N	MEYER F
MUSSOT J	SIMLER A	OHNET G	JEHL D	MUSSOT J	SIMLER A

3. ALSACE MARCHE PUBLIC – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (*alsacemarchespublics.eu*) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la règlementation relative aux marchés publics

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20260511-2026-05-11-PV-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à nouveau à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent **à titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la charte d'utilisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. URBANISME – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Lors du précédent mandat, la commune avait souhaité étudier la possibilité d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur son territoire, cependant le point avait été ajourné faute de précision sur la zone d'application.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22, 15° ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300, R211-1 et suivants ;

Vu la délibération approuvant la carte communale en date du 24.05.2002 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur l'ensemble du périmètre de la carte communale (voir plan annexé) lui permettant de mener à bien sa politique foncière mais également d'encadrer l'urbanisme de la

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20260511-2026-05-11-PV-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

commune, la création de voirie douce et l'acquisition de biens pour développer les structures communales.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'instaurer un droit de préemption urbain sur le périmètre de la carte communale dont le plan est annexé à la présente délibération ;
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire, la 15° délégation, qui lui permet d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'art. R211-2 du Code de l'Urbanisme ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PERSONNEL COMMUNAL – POSTE D'AGENT TECHNIQUE

La délibération du 25 novembre 2025 a validé la création du poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service jusqu'à 10h.

La saison estivale et les travaux des espaces verts nécessitent une durée de travail plus importante.

Aussi il est proposé au conseil de créer un poste d'adjoint technique territorial non permanent pour une DHS de 12 heures hebdomadaire maximum à l'échelon 11 du grade (IB 432 IM 387) jusqu'au 30.09.2026.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **CRÉÉ** le poste d'adjoint technique échelon 11 du grade pour une DSH de 12 heures hebdomadaires jusqu'au 30.09.2026 ;
- **CHARGE** le Maire à procéder au recrutement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. FINANCES COMMUNALES – DECISION MODIFICATIVE N°1

L'affectation du résultat 2025 a fait l'objet d'une erreur lors de son vote lors de la séance du 9 février 2026.

Il a été transféré 70 618.92€ au lieu de 70 296.92 €. Il est proposé de régulariser par l'adoption d'une décision modificative :

Recette de fonctionnement :

73111	Impôts locaux directs	-322
002	Excédent de fonctionnement reporté	+322

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20260511-2026-05-11-PV-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

- **VALIDE** la décision modificative présentée ;
- **CHARGE** le Maire de faire exécuter l'écriture correspondante et la faire suivre aux services du SGC de Sélestat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. VALIDATION DE DEVIS

Plusieurs devis ont été sollicités et sont soumis au vote de l'assemblée :

- Un devis a été demandé à Alsa Remorque, fournisseur de la remorque communale, pour une paire de rampes de chargement pour monter la tondeuse, ainsi qu'un filet, une poulie d'ancrage et une roulette. Ce dernier s'élève à 201.15 € HT, soit 241.38 € TTC.
- Plusieurs fournisseurs de balayage ont été consultés : Jehl, CK Balayage et Vogel. C'est l'entreprise Jehl qui reste le plus compétitif en termes de coût pour une offre à 90 € HT de l'heure.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le devis de Alsa Remorque pour un montant de 241.38 € TTC ;
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise Jehl avec l'option des 4 rues (rue Principale vers Baldenheim et vers Richtolsheim, rue de Hessenheim et rue de Wittisheim) avec quelques options : rue des Blés et impasse des acacias ;
- **CHARGE** le Maire de les signer et les transmettre aux fournisseurs ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS ET INFORMATIONS

◈ Récolement des archives : Lors de chaque changement de maire ou de municipalité, la rédaction d'un récolement des archives annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune est obligatoire (art. 4 de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926). C'est une opération qui consiste à vérifier l'exactitude des indications contenues dans l'inventaire des archives de chaque commune. Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire (Art. 432-15 et 432-16 du Code Pénal). Le récolement a pour objectif de décharger les maires de leur responsabilité civiles et pénales et de les transférer au nouveau maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement.

Pour cette mission, la commune a fait le choix d'utiliser les services du Centre de Gestion du Bas-Rhin à travers la signature d'une convention. Cette dernière sera signée par le maire actuel dans le cadre de ses délégations dès qu'elle sera transmise au secrétariat de mairie. L'opération devrait avoir lieu le 9 juillet prochain, faute de date disponible plus tôt par le CDG pour un coût de 200 €.

◈ Validation du puits incendie : Le puit incendie réalisé dans le cadre de la prolongation du lotissement de la rue des Lilas a été validé par le SIS lors d'une visite de contrôle assurée par Frédéric MEYER le 24 avril.

◈ Elections sénatoriales : Le calendrier impose le vote des délégués le vendredi 5 juin 2026 en vue des élections des Sénateurs qui se dérouleront le 27 septembre. Il y aura donc

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20260511-2026-05-11-PV-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

la tenue d'une réunion du Conseil Municipal à cette date dont l'ordre du jour pourra être complété par d'autres points.

- Urbanisme : Un dossier de DP a été validé pour le bardage d'une grange au 16 rue Principale.

- Visite du Député : M. Charles SITZENSTUHL se propose de venir faire une visite pour se présenter le vendredi 15 mai 2026 à 14h.

- Réunions suivies par les élus :

La Maire a assisté, entre autres, à une réunion au SMICTOM qui a présenté la location de matériel lavable et d'autres articles tels que des tonnelles, etc.... avec l'appui d'EMMAÜS Scherwiller Il a également participé le 5 mai à l'université des Maires du Bas-Rhin à Strasbourg suivie d'une rencontre avec le Président de la CeA. Il a également participé à une réunion de présentation des Brigades Vertes, qui pourraient venir présenter leurs attributions lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Rachel JEHL-MEYER : Deux conseils d'école. Le premier concernant le RPI Boesenbiesen-Schwobsheim. Le second pour la présentation du compte-rendu de l'évaluation d'école à laquelle ont participé les écoles de Schwobsheim – Boesenbiesen – Richtolsheim – Saasenheim – Schœnau et Bindernheim. Cette évaluation d'école servira de base à la rédaction du futur projet d'école à partir des recommandations de quatre évaluateurs externes dont Mme CHARVET, inspectrice de la circonscription de Sélestat.

Michel ROHR : Installation du bureau du SIVU le 16.4 et présentation des compétences du syndicat.

Didier JEHL : Le 16.4 en suppléant de Michel ROHR pour la réunion du SIVU. Et le 30.04 pour la Région Grand Est pour la trame verte et bleue concernant le canal du Rhône au Rhin.

Frédéric MEYER : A effectué un vote pour TEA (Territoire Energie Alsace) – Vote pour l'élection du bureau dématérialisée.

- Ville en Selle : Nathalie SCHMITT indique que la commune a été inscrite par Denise KEMPF et qu'il est désormais possible de s'inscrire pour cumuler les kilomètres pour l'opération qui se déroulera du 15 juin au 5 juillet.

- Travaux de voirie : Les petits travaux de voirie qui avaient été validés à l'entreprise JEHL sous l'ancien mandat (trottoirs rue Principale, pan coupé à la sortie de la rue des Lilas, ...) commenceront à la fin du mois de mai.

- Portes ouvertes : Le garage MK auto fête ses 10 ans et propose des portes ouvertes le dimanche 17 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22H15

A Schwobsheim, le 18 mai 2026
Le Maire,
Jean-Louis RUDLOFF

Le secrétaire de séance,
Rachel JEHL-MEYER

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20260511-2026-05-11-PV-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Tableau de présence, séance du 11 mai 2026

Ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la séance du 20.03.2026
2 - Désignation des membres des commissions :
  A) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
  B) Commission de Contrôle des listes électorales
  C) Commission Consultative Communale de Chasse (4C)
  D) Commission finances
3 - Alsace Marché Public – Renouvellement de l'adhésion
4 - Urbanisme – Droit de Préemption Urbain
5 - Personnel Communal – Poste d'agent technique
6 - Finances communales – Décision Modificative n°1
7 - Validation de devis
8 - Divers et informations

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
RUDLOFF Jean-Louis	Maire		
JEHL-MEYER Rachel	1er Adjoint		
Michel ROHR	2ème Adjoint		
FRIEDRICH Christel	Conseillère	Absente	
FROMMER Olivier	Conseiller		
JEHL Didier	Conseiller	Absent	
MEYER Frédéric	Conseiller		
MUSSOT Jolana	Conseillère		
OHNET Gildas	Conseiller		
SCHMITT Nathalie	Conseillère		
SIMLER Anne	Conseillère		